



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION HAUTE-NORMANDIE

DIRECTION RÉGIONALE
DE LA JEUNESSE, DES SPORTS
ET DE LA COHÉSION SOCIALE
DE HAUTE-NORMANDIE

PÔLE FORMATION, PROFESSIONS,
EMPLOIS

Affaire suivie par Virginie CASTRALE-BELA
Tél. 02 32 18 15 59
Fax 02 32 18 15 98
Mél. virginie.castrale-bela@drjscs.gouv.fr

Arrêté

Portant composition du jury d'attribution du Diplôme d'État d'Infirmier de Bloc Opératoire –
Session du 23 septembre 2015

Le préfet de la région Haute-Normandie, préfet de la Seine-Maritime,
commandeur de la Légion d'honneur

- Vu le Code de la Santé Publique et notamment les articles L. 4311-3, L. 4311-12, L. 4311-13, L. 4151-5, L. 4111-2, les articles D. 4311-42 à D. 4311-44 et R. 4311-11 ;
- Vu le décret n° 2009-1540 du 10 décembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale ;
- Vu le décret n° 2015-74 du 27 janvier 2015 relatif aux actes infirmiers relevant de la compétence exclusive des infirmiers de bloc opératoire ;
- Vu l'arrêté du 12 mars 2015 modifiant l'arrêté du 22 octobre 2001 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier de bloc opératoire ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° 14-09 du 18 février 2014 portant délégation de signature en matière d'activités à Madame Sylvie MOUYON-PORTE ;

ARRETE :

Article 1 : Le jury final d'attribution du diplôme d'état d'Infirmier de Bloc Opératoire, qui se réunira le mercredi 23 septembre 2015, est composé comme suit :

- La Directrice Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale ou son représentant, PRESIDENT
- Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé ou son représentant

- **M. le Professeur MOREAU Sylvain**
Conseiller Scientifique de l'école d'IBODE - CHU de Caen
- **Mme DUBOIS Sylviane**, Cadre IBODE
Enseignante à l'Ecole d'Infirmiers de Bloc Opératoire - CHU de Caen
- **M. le Professeur LITZLER Pierre-Yves**
Médecin spécialiste qualifié en chirurgie – CHU de Rouen
- **M. LOURDAUX Frédéric**, Cadre IBODE
CHU de Rouen accueillant des élèves en stage

Article 2 : Madame la secrétaire générale pour les affaires régionales et Madame la directrice régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale sont chargées de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés et publié aux recueils des actes administratifs de l'Eure et de la Seine-Maritime.

Fait à Rouen, le **01 SEP. 2015**

Pour le Préfet,
et par délégation
la Secrétaire Générale pour les
Affaires Régionales



Sylvie HOUSPIC

Voies et délais de recours : Conformément aux dispositions des articles R. 421-1 à R. 421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.